

AVIS DE CONCOURS

Onyawenda', Patrimoine, Éducation et développement de la main-d'œuvre

Animateur·trice culturel·le et linguistique

Régulier à temps plein, syndiqué

35 heures par semaine

Salaire annuel : entre 44 972 \$ et 60 970 \$

Entrée en fonction : Dès que possible

Numéro : 2025-62

Date d'affichage : 1^{er} au 14 mai 2025, 16 h 00

DESCRIPTION DU POSTE

La personne titulaire du poste anime des activités en langue et culture wendat qui s'adressent à différents publics, et ce, dans divers milieux de la communauté. Il-elle participe à la planification et à l'organisation d'événements communautaires et d'activités culturelles et linguistiques, et prépare du matériel didactique diversifié et adapté. Il-elle s'assure de son développement professionnel en langue et culture wendat.

**La description complète des tâches est disponible sur demande.*



CONSEIL DE LA NATION
WENDAT

EXIGENCES

- Diplôme d'études secondaires;
- 2 ans d'expérience en animation communautaire;
- Excellente connaissance de la culture et la langue wendat;
- Être apte à transmettre ses connaissances concernant la culture et la langue wendat ;
- Être ouvert à un horaire atypique (soir et fin de semaine).

AVANTAGES SOCIAUX

- Fonds de pension à prestations déterminées
- Assurances collectives
- 6 % de vacances
- 2 semaines de vacances payées pendant les fêtes
- 6 % de maladies/obligations familiales
- Vendredis après-midi non travaillés et payés pendant l'horaire estival

QUALITÉS REQUISES

- Autonomie
- Capacité à transmettre ses connaissances
- Créativité
- Dynamisme
- Entregent
- Rigueur
- Sens de l'organisation
- Sens de la planification

POUR POSTULER

Date limite : 14 mai 2025, 16 h 00

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Conseil de la Nation Wendat

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

255, Place Chef Michel Laveau

Wendake (Québec) G0A 4V0

rh@wendake.ca

WENDAKE.CA



Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNW réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n'embaucher aucune personne.

ACCESSIBILITÉ

- 1) Aux employé·e-s régulier·ère-s du CNW syndiqué·e-s SECNHW
- 2) Aux membres de la Nation Wendat
* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3) Aux employé·e-s temporaires du CNW
- 4) À la population